

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-76/SG/FP constatant la reprise de service par un brigadier-chef de police.

n° 71-76/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
14 janvier 1971

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1971

Date du numéro
25 janvier 1971

TEXTE INTÉGRAL

retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures à la Garde territoriale (Ministère des Affaires intérieures), par M. Edouard Daemers, brigadier-chef de police.